

MAIRIE DE CHEVRAINVILLIERS 77760

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 25 JUIN 2012

Approbation du PV de la séance du 26 mars 2012

Le procès verbal de la séance du 26 mars 2012 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Attribution de compensation 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

*Vu la délibération communautaire n°2011-18 en date du 6 avril 2011,
Vu la délibération communautaire n°2012-03 en date du 7 mars 2012,
Vu le rapport de la CLETC en date du 13 février 2012,*

Vu l'arrêté préfectoral 2011 SPL CF n°08 portant modifications statutaires de la communauté de communes,

Considérant que l'attribution de compensation est recalculée, dans les conditions prévues au Code Général des Impôts, lors de chaque transfert de charge.

Considérant qu'à partir de 2012, les contributions des communes membres à certains syndicats seront versées par la communauté de communes du Pays de Nemours, suite à une extension des compétences de la communauté de communes.

Considérant que le montant de ces participations est à déduire de l'attribution de compensation versée aux communes membres et qu'il convient de revoir le montant de l'attribution de ces dernières,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Approuve le rapport de la CLETC du 13 février 2012,

Approuve le montant suivant des attributions de compensation :

COMMUNE	MONTANT AC 2011	MONTANT AC 2012 RETENU PAR LA CLETC	MONTANT AC 2012 RETENU PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Bagneaux sur Loing	1 850 270,08 €	1 757 143,92 €	1 757 143,92
Châtenoy	2 671,60 €	-2 262,20 €	-2 262,20
Chevrainvilliers	12 189,60 €	3 167,56 €	4 618,42
Darvault	134 701,77 €	94 320,77 €	98 663,64
Fay lès Nemours	103 604,78 €	93 765,89 €	93 765,89
Garentreville	109,81 €	109,81 €	109,81
Grez sur Loing	198 301,54 €	154 499,51 €	154 499,51
Larchant	71 135,00 €	70 391,72 €	70 391,72
Moncourt Fromonville	168 532,49 €	39 505,14 €	39 505,14
Nemours	4 064 273,55 €	3 325 118,03 €	3 325 118,03
Ormesson	2 266,45 €	-7 840,23 €	-7 098,00
Saint Pierre les Nemours	2 293 553,33 €	1 985 026,06 €	1 985 026,06
TOTAL CCPN	8 901 610,00 €	7 512 945,98 €	7 519 481,93

Site internet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'idée de mettre en place un site internet de la commune.

Il présente un devis du syndicat A.GE.DI :

- acquisition du logiciel et formation 758€ ht
- coût d'hébergement, nom de domaine et maintenance 281€ ht /an

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis du Syndicat A.GE.DI et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Redevance d'Occupation du Domaine Public

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par la ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et modifiant le code général des collectivités territoriales,

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Création de poste d'adjoint administratif de 1ère classe

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à raison de 20 heures hebdomadaires
- de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2ème classe.

Avis sur le schéma régional de l'éolien

Considérant la consultation des Communes d'Île-de-France sur le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) envoyée en date du 2 avril 2012 ;

Considérant l'adhésion de la Commune de Chevrainvilliers au Parc naturel régional du Gâtinais français et l'approbation de sa Charte ;

Considérant la Charte du Parc validée par l'Etat, le Conseil régional d'Île-de-France, les Conseils généraux, les EPCI et les Communes territorialement concernés et plus particulièrement :

- l'orientation 3 « améliorer la qualité de vie, les déplacements et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre »,
- le schéma de l'éolien du Parc naturel régional du Gâtinais français dans les documents accompagnant la Charte (p. 27 des documents accompagnant la Charte),
- la mesure 7 « incitons à l'utilisation sobre des énergies et au développement des énergies renouvelables » ;

Considérant les travaux en cours du Schéma Régional de l'Éolien (SRE), annexe du Schéma Régional du Climat de l'Air et de L'Énergie (SRCAE) ;

Considérant l'intérêt partagé d'assurer la cohérence des différents documents entre eux (SRE/Schéma éolien du Parc) validés par les même signataires ;

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal que le schéma éolien du Parc soit intégré dans le SRE et dans le SRCAE, à minima sous la forme d'avertissement soulignant la nécessaire prise en compte de celui-ci (car plus précis) pour des projets concernant son territoire.

Dans le même temps le Conseil Municipal tient à rappeler sa position quant à l'implantation d'éoliennes. Par délibération du 9 octobre 2008 le Conseil Municipal s'était prononcé contre l'implantation d'une ferme d'éolienne et ce de façon ferme et définitive.

Création de poste d'adjoint technique de 2e classe

Considérant la mise en congé parental de Madame OUDIN Adeline,

Considérant la démission de Madame RATZ Brigitte,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe, pour effectuer le ménage des bâtiments communaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- DECIDE de créer un poste d'agent technique de 2ème classe pour besoin occasionnel, pour une durée hebdomadaire de 6 heures,
 - CHARGE Monsieur le Maire d'établir un Contrat à Durée Déterminée de 2 mois,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 12 – article 6413, du budget communal 2012.

Informations diverses

- une coupure d'électricité est prévue à Verteau le 11 juillet de 8h00 à 17h00 ;
 - un festival de la terre est organisé le 16 septembre à Villemer ;
 - la soirée du 13 juillet est organisée par la municipalité et le comité des fêtes ;
- les travaux de remplacement des fenêtres et de la porte de la salle de classe sont subventionnés à 80%. 60% par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et 20 % par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Ces travaux auront lieu pendant les vacances scolaires de cet été ;
 - le poteau incendie se trouvant au Château d'eau est opérationnel ;
- la commune va faire une demande de prêt du radar pédagogique à la Communauté de communes du Pays de Nemours afin de l'installer à Verteau comme l'année dernière, il est également envisagé d'en acheter un d'ici la fin de l'année ;
- la première opération du contrat rural est terminée, seul un problème avec la rampe d'accès subsiste mais il sera résolu sous une quinzaine de jours. Le Dossier de Consultation des Entreprises de la 2ème opération devrait être prêt en Août ;
 - la fête de l'école de Chevrainvilliers a lieu Samedi 30 juin à 16h30 ;
- un appel à candidature a été fait pour pourvoir au remplacement de Madame RATZ au poste de surveillance des enfants de la classe ;
- du 2 au 31 juillet 2012, un agent du plan cadastral sera présent sur la commune ;

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 28 juin 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Etaient présents :

Mr HURE Philippe, Maire

Mrs LECOMTE - OUDIN Adjoint

Mrs DARVILLE – BESSAGUET - SAYDE

Mme RAIBALDI - COTILLARD

Absents excusés : Mr CARPENTIER – Mme BOUDET Marie-José (pouvoir à Philippe HURÉ)

A Chevrainvilliers, le 28 juin 2012

Le Maire,

Philippe HURÉ